

PORTRAIT SOCIAL DE LA FRANCE¹

T H È M E

1

Les Français oscillent depuis longtemps entre **morosité et inquiétude**, selon tous les sondages concordants ; la morosité tient au sentiment de vivre une situation de crise économique, liée en grande partie à la mondialisation et à la concurrence des pays émergents avec des conséquences négatives sur l'activité du pays et donc pour l'emploi. L'inquiétude est alimentée par la perception d'une augmentation de l'insécurité et de la violence qui se traduit à travers des incivilités quotidiennes et des agressions diverses dirigées de plus en plus souvent vers des représentants d'institutions auparavant respectées, tels que les pompiers, les personnels des services d'urgence ou les enseignants.

Objectivement, un certain nombre d'indicateurs sociaux sont médiocres ou nettement dégradés, depuis la fin de la période dite des Trente Glorieuses, même si la richesse du pays mesurée à travers le PIB a continué de croître. Cette croissance se poursuit à un rythme plus lent, qui se répercute par une quasi-stagnation pour une grande partie des salariés, et malgré tout par un certain recul de la pauvreté, mais celle-ci est devenue plus visible et de fait plus inacceptable :

Quelques chiffres permettent d'appréhender ces évolutions et leur impact sur la vie quotidienne des Français.

D'une part, s'agissant de la croissance, elle s'est établie à un niveau irrégulier ces cinq dernières années, mais toujours relativement faible : 1 % en 2002 et 2003, 2,3 % en 2004 et 1,2 % en 2005 et 2 % en 2006. Le solde du commerce extérieur atteint un déficit de 26 milliards en 2006. De ce fait, le rythme de croissance des salaires est très modéré, en moyenne il est inférieur à 0,5 % par an – ce qui est bien loin de l'augmentation de 3,5 % observée dans les années 1970 – alors que certains postes de dépenses explosent (le logement en particulier). Quand au chômage, il a culminé à 10 % de la population active en 2005, pour redescendre à 8,6 % en 2006 (donnée contestée par une partie des spécialistes) sous l'effet d'un nouveau train de mesures sociales.

D'autre part, il serait réducteur de lier l'augmentation des faits de violence, notamment urbaine, à la situation économique et aux dommages sociaux qu'elle entraîne mais néanmoins, la difficulté de nombre de jeunes à se pro-

1. Fiches rédigées par Danielle Vilchien.

jeter dans l'avenir, à vivre le chômage de leurs parents et parfois leur propre échec scolaire n'est pas sans lien avec les accès de violence à répétition constatées ces dernières années dans les quartiers dits sensibles.

Pourtant il est possible de prendre le contre-pied de ce pessimisme ambiant. L'analyse de la situation sociale, proposée dans les fiches suivantes, met en évidence, également des **facteurs positifs et porteurs d'espoir** pour l'avenir du pays. Parmi ceux-ci :

- le taux de natalité et l'allongement de l'espérance de vie, qui témoignent d'une part d'une certaine confiance et d'autre part, de conditions de vie et de santé permettant le recul de la mortalité ;
- l'élévation globale du niveau de formation des jeunes Français du fait de la démocratisation de l'enseignement ;
- la diversité croissante de la population, son métissage, source de vitalité et d'enrichissement culturel ;
- la place de plus en plus importante revendiquée et prise par les femmes, dans tous les secteurs ;
- la reconnaissance des droits des personnes handicapées et leur meilleur accès à tous les biens et services de la société la solidarité entre générations qui s'exprime au quotidien et ne semble pas remise en cause par les plus jeunes.

Mais chacun des points de cette énumération, *a priori* positive, a ses **limites et revers** immédiats ou à terme, qui alimentent l'incertitude des Français sur leur devenir individuel et collectif et appellent une politique sociale active, bien que de plus en plus difficile à tenir en termes financiers, dans beaucoup de domaines.

Ainsi, le **vieillessement de la population** va entraîner de lourds problèmes de prise en charge de personnes dépendantes pour lesquelles il conviendrait de prévoir, dès à présent, une augmentation des personnels soignants et des professionnels de l'aide à domicile, ainsi que des structures d'hébergement adaptées. L'investissement sera financièrement important, tandis que le poids des retraites pèsera encore plus qu'aujourd'hui sur une population active augmentant moins vite que la proportion des inactifs. Ces perspectives interrogent quant au financement des régimes sociaux déjà très déficitaires et servent d'arguments aux détracteurs d'un modèle social reposant sur une dette de plus en plus conséquente à léguer aux futures générations.

L'élévation du niveau de **formation** soulève le problème de l'augmentation des emplois qualifiés à offrir aux jeunes sortant du système scolaire or les études menées montrent que les créations d'emplois se font à un rythme insuffisant. Par ailleurs, ce résultat ne doit pas occulter que près de 160 000 jeunes continuent de sortir chaque année du système scolaire sans qualification et sont de ce fait confrontés au chômage et à la précarité.

L'amélioration de la **condition féminine** s'est effectuée surtout au bénéfice des mieux formées, des diplômées qui valorisent leurs compétences sur le

marché du travail et parviennent à concilier vie personnelle et vie professionnelle. Mais cette avancée certaine ne doit pas masquer la situation de plus en plus précaire, de jeunes femmes sans qualification et connaissant des conditions d'existence difficiles – notamment des mères isolées qui représentent une proportion importante de la population démunie.

S'agissant des **jeunes issus de l'immigration**, les enquêtes montrent que le modèle français d'intégration tant décrié ne fonctionne pas si mal, car la plupart d'entre eux s'estiment à part entière Français et attendent d'être reconnus comme tels. Le paradoxe est que les Français dits « de souche » de leur côté professent à leur égard une exigence d'intégration sur le plan théorique mais leur en dénie la volonté. Par ailleurs, malheureusement, les pratiques discriminatoires, notamment dans le milieu du travail, continuent d'être une réalité.

Les mutations qui caractérisent la société constituent ainsi un ensemble complexe, non stabilisé et face auquel la réponse du politique est souvent « l'adaptation au changement », la « nécessaire modernisation », la révision des schémas sociaux dépassés ; ce que beaucoup interprètent comme signifiant en particulier la remise en cause du **modèle social français**.

Ce modèle social construit pour l'essentiel dans la deuxième moitié du XX^e siècle est, de fait, de plus en plus sur la sellette, même si une majorité de Français y restent attachés (65 % selon un sondage de la SOFRES en janvier 2006). À la base, il reposait sur une solidarité forte incarnée par des dispositifs de protection sociale étendus et qui se sont renforcés au fil des ans. Des mesures en faveur de l'emploi, des droits en matière de formation, une législation protectrice des travailleurs, de plus en plus importante, ont été mis en place progressivement par un État-Providence, soucieux de protéger les citoyens des aléas de la vie. Les revenus distribués étaient censés soutenir la consommation et donc l'emploi.

Aujourd'hui alors que les résultats ne sont pas tous au rendez-vous, la mondialisation, le ralentissement de la croissance et les exigences de compétitivité imposées aux entreprises amènent d'ores et déjà une **remise en cause d'un grand nombre des acquis** qui caractérisaient ce modèle social et notamment la protection des salariés, avec le développement de multiples formes d'emploi précaires et un amoindrissement des garanties offertes en cas de licenciement. Les plus vulnérables sont les plus touchés : jeunes sans qualification, travailleurs handicapés, salariés de plus de 50 ans, personnes issues de l'immigration.

La législation sociale cherche à s'adapter à ces évolutions : le traitement social du chômage, sous ses différentes facettes, s'est efforcé notamment d'aider les catégories vulnérables à s'insérer dans le marché du travail ou à y revenir, en partageant le bien « travail » par des mesures d'âge, ou de réduction du temps de travail légal et en indemnisant tous ceux dont le retrait pouvait laisser place aux plus jeunes, aux plus compétents. Cette politique est abandonnée au profit d'une incitation forte au travail de tous les âges et de toutes les catégories. Les revenus minimaux et l'indemnisation du chômage sont revus dans cette nouvelle optique.

Il s'agit à présent de confirmer l'égalité des droits et des chances de chaque citoyen en s'écartant encore un peu plus de l'assistance, en limitant au maximum les dispositifs dérogatoires pour permettre l'accès au droit commun (exemple récent de la loi du 11 février 2005 sur le handicap). L'idée fait également son chemin de protéger autrement le salarié, non plus en attachant des droits à son emploi, mais en sécurisant son parcours professionnel. Pour les uns, ces réformes annoncent une vraie rupture avec le modèle social, pour les autres elles ne sont que de simples aménagements imposés pour sauver l'essentiel.

La projection dans l'avenir est floue pour beaucoup de Français qui ont conscience que la résolution de dossiers sociaux importants a été différée dans le temps mais devra intervenir à présent rapidement et sans doute au prix de décisions impopulaires. Cette perspective préoccupante n'est pas compensée par une espérance d'ascension sociale à titre personnel ou pour les enfants car celle-ci se fait de plus en plus rare, selon l'expression populaire « **l'ascenseur social** est en panne », pire même les déclassements à l'occasion de licenciements ou de restructurations ne sont plus rares. Le principe de la méritocratie du modèle républicain s'est estompé au fil des années de crise économique.

Le mal français est bien, en premier lieu, le chômage et l'insécurité sociale qu'il engendre. Sortir de cette crise appelle un volontarisme politique et un dialogue social renforcé alors cependant que celui-ci reste insuffisant dans notre pays, en raison des caractéristiques du syndicalisme et de la place respective de l'État et des partenaires

pour en savoir plus

- ✚ Dictionnaire permanent, *Lamy social*, Lamy (pour le droit social).
- ✚ <http://www.ined.fr> : site de l'Institut national des études démographiques (INED) pour toutes les données démographiques.

Liste des fiches

- Fiche 1. Population, familles, femmes
- Fiche 2. Inégalités et risques sociaux
- Fiche 3. L'ascenseur social
- Fiche 4. Emploi et formation
- Fiche 5. Le dialogue social

FICHE 1

POPULATION, FAMILLES, FEMMES

I. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

La France a fait un bond en avant considérable au plan démographique dans la deuxième moitié du XX^e siècle en passant de 42 à 59 millions d'habitants, soit une progression de plus de 40 %, évolution qui se poursuit, à un rythme néanmoins plus faible, et fait qu'en 2006, elle compte 63,1 millions d'habitants.

Contrairement aux idées reçues, cette progression n'est pas due pour l'essentiel à l'immigration puisque le pourcentage d'immigrés reste stable aux alentours de 7,4 % depuis 30 ans. Elle résulte, à titre principal, de l'excédent des naissances sur les décès, lui-même lié à un taux de natalité favorable et à un allongement de l'espérance de vie. Pour un accroissement de 19,4 millions d'habitants, le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) représente 14 millions et le solde migratoire 5,4 millions.

Le taux d'accroissement global est plus important que celui de l'Union européenne (4,4 ‰ contre 4,1 ‰) et surtout n'est pas imputable dans les mêmes proportions au facteur solde migratoire (3,7 ‰ pour l'Union et 0,9 ‰ pour la France) et au facteur solde naturel.

La baisse de la mortalité est significative depuis 1945, avec 550 000 décès par an en moyenne, chiffre inférieur de 100 000 à la période précédente, malgré l'augmentation de la population ; c'est que l'espérance de vie a augmenté de 12 ans pour les hommes et de 14 ans pour les femmes en 50 ans, pour atteindre respectivement 76,7 ans pour les premiers et 83,8 ans pour les secondes, devant la moyenne européenne (74,9 et 81,3 ans)

Cinq pays se classent devant la France : la Suède, l'Espagne, Chypre, l'Italie et Malte. Les espérances de vie les plus faibles sont celles des Lettons et des Estoniens, avec moins de 66 ans.

La natalité se porte mieux dans notre pays que dans tous les autres pays européens (l'Irlande mise à part). Le nombre annuel de naissances dépasse 750 000 depuis 1975, avec un pic notable à 830 000 en 2006. La tendance à la hausse se confirme, pourtant le nombre de femmes de 20 à 40 ans continue de baisser. Mais cette baisse est plus que compensée par le fait que les femmes ont en moyenne plus d'enfants qu'au cours des années précédentes : en 2005, l'indice conjoncturel de fécondité est de 194 enfants pour 100 femmes contre 192 en 2004. Avec un tel niveau, la France se situait en 2004 au deuxième rang des pays de l'Europe des 25, juste derrière l'Irlande (avec 199 enfants pour 100 femmes). Ces deux pays sont toujours en tête,

loin devant la moyenne européenne (150). Cette situation favorable renvoie à la politique familiale menée dans chacun de ces pays et à la place de la femme dans la société et notamment dans le monde du travail.

Ainsi, si la France connaît un vieillissement de sa population comme les autres pays européens, elle est beaucoup moins concernée par les problèmes liés à une insuffisante natalité et de ce fait plus réservée sur l'opportunité d'envisager d'accroître les flux migratoires pour faire face demain aux besoins de l'économie.

II. POPULATION, FAMILLES ET POLITIQUE FAMILIALE

La politique familiale touche au plus profond de l'organisation de la société à travers les choix des individus, au croisement de l'intérêt général et de l'intérêt privé ; les mutations qui se sont produites en deux générations avec notamment le déclin du mariage, la croissance de l'union libre, le développement des familles recomposées, la généralisation du travail des femmes, rendent particulièrement complexes la définition et la mise en œuvre d'une politique familiale portée de façon complémentaire par divers acteurs. Différents dispositifs ont été mis en place, ils se répartissent en 3 grandes catégories : les prestations, en espèces ou en nature, les mesures fiscales et l'action sociale des caisses d'allocations familiales. Les mesures fiscales mises à part, la plupart des aides sont financées par la branche famille de la Sécurité sociale. Traditionnellement excédentaire, elle a servi pendant nombre d'années à résorber le déficit des autres branches malgré les protestations des partisans d'une politique familiale plus ambitieuse.

Cette politique se veut respectueuse des choix des personnes mais vise en même temps trois objectifs principaux :

- le renouvellement des générations ;
- la compensation des charges familiales ;
- la réduction des inégalités de revenus.

Ces objectifs sont poursuivis de façon simultanée mais sont privilégiés, l'un par rapport à l'autre, de façon différente selon les époques, la lutte contre la pauvreté des familles étant aujourd'hui plus au cœur des préoccupations politiques affichées que l'encouragement à la natalité.

Cela s'explique par la remontée du nombre des naissances observée après une période de diminution dans les années 1980 : la prise en compte de ce phénomène par les pouvoirs publics s'est traduite par un investissement sur des modes de garde des enfants permettant d'offrir un choix aux parents entre diverses formules : garde à domicile, crèche, assistante maternelle agréée, possibilité de garder soi-même son enfant grâce au congé parental. Ces dispositifs d'aide, réformés encore récemment avec la création de la prestation unique d'accueil du jeune enfant (PAJE) par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2004, même s'ils sont jugés insuffisants, ont permis aux femmes d'articuler mieux que par le passé vie familiale et vie professionnelle. Cet effort de la collectivité s'est révélé payant, car il est constaté que le travail

des femmes, contrairement à une opinion souvent admise, est un moteur pour la natalité : les pays où les femmes ont le moins facilement accès à la vie professionnelle sont aussi ceux qui connaissent une baisse importante de la fécondité (exemple : Allemagne). Ce facteur joue beaucoup plus que l'adhésion à certaines valeurs favorables à la notion de famille et aux descendance nombreuses : les pays où l'adhésion au catholicisme est forte ne sont ainsi pas les mieux protégés de la baisse de natalité (Pologne, Italie, Espagne).

Il est plus important également que celui induit par la préservation du modèle traditionnel de la famille, si l'on considère que la France est particulièrement affectée par le déclin de ce modèle :

- le mariage ne cesse de décliner. Le nombre de mariages est ainsi passé de 400 000 en 1970 à 276 000 en 2006 ;
- le mariage n'est plus un préalable à la venue des enfants. En 2005, 48,3 % des enfants sont nés hors mariage contre 7 % en 1970, les parents se marient souvent après le 1^{er} ou le 2^e enfant ce qui explique que, pour les aînés, le taux de naissance hors mariage s'élève à 60 % ;
- les unions se fragilisent avec 52 divorces pour 100 mariages en 2006 contre 12 en 1970 ;
- le pacte civil de solidarité se développe : près de 170 000 Pacs signés depuis 1999.

Ces phénomènes expliquent la croissance des familles monoparentales et des familles recomposées. Or ces familles connaissent plus que les autres des difficultés de diverses natures. Les familles monoparentales, en particulier, sont pour l'essentiel constituées de femmes seules avec enfants pour lesquelles les contraintes d'une articulation entre la vie familiale et les exigences professionnelles sont lourdes. Leurs situations sont diverses mais néanmoins on constate que les mères seules sont plus exposées au risque de chômage et de précarisation que les mères en couple.

La politique familiale prend en considération ces situations en terme d'aides financières (allocation de parent isolé) mais de façon neutre, ce qui fait dire à ses détracteurs qu'il s'agit d'une politique d'assistance et non d'une politique en faveur de la constitution de familles. L'institution familiale, quelle que soit sa forme, aurait été délaissée par les pouvoirs publics au fil des ans alors qu'elle était soutenue de façon volontariste, après la Seconde Guerre mondiale, en tant que cellule de base essentielle à l'épanouissement de l'individu. Il y aurait eu glissement d'une politique familiale vers une politique en faveur de la lutte contre les inégalités sociales, avec concentration des actions vers des familles vulnérables. Le résultat de ce ciblage est que le niveau de vie des familles avec enfants diminue avec le nombre d'enfants : la chute est de 10 % au premier enfant, de 10 % supplémentaire au deuxième et de 5 à 10 % par enfant complémentaire, malgré la fiscalité et les allocations mises en place. Les familles avec enfants ne représentent que le tiers de 24 millions de ménages mais 54 % de la population et 43 % du revenu disponible, alors que les ménages actifs sans enfant représentent 25 % de la population et 33 % du revenu disponible. Ces éléments sont mis en avant par les partisans

d'une réforme visant à permettre aux couples d'avoir autant d'enfants qu'ils le souhaitent, en compensant mieux le coût de l'enfant.

III. LA PLACE DES FEMMES

Les évolutions évoquées ci-dessus vont de pair avec les avancées des droits des femmes depuis 50 ans, et la place nouvelle qu'elles ont gagnée dans la société. L'égalité s'est en premier lieu inscrite dans la sphère privée, avec l'émancipation de l'épouse par rapport à son conjoint ; il faut rappeler ainsi qu'elle n'obtient le droit d'exercer une profession et d'ouvrir un compte sans l'autorisation du mari qu'en 1965 ! Deux ans plus tard, la loi Neuwirth autorise l'information sur la contraception et la diffusion de produits contraceptifs et c'est en 1975, avec la loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesse, sous certaines conditions, que les Françaises acquièrent vraiment la libre disposition de leur corps. Malheureusement, l'analyse des situations de violence familiale montre que la domination masculine reste un fait subi par une proportion non négligeable de femmes de tous les milieux socioprofessionnels.

C'est par le travail, en réalité, que la femme a pu affirmer son autonomie. Contrairement à ce qui peut encore s'observer dans d'autres pays européens, en France la femme a de plus en plus cherché à concilier vie professionnelle et vie familiale, souhaité être mère sans renoncer pour autant au travail, et les pouvoirs publics ont mené une politique prenant en compte cette aspiration nouvelle. Aujourd'hui le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans est de 81,1 % contre 58,6 % en 1975. Il s'élève à 91,8 % pour les femmes sans enfants, avec un enfant il diminue légèrement à 84 %, et avec deux enfants il est encore de 64,6 %, il ne chute de façon significative qu'avec le troisième enfant soit 36,7 % des mères qui poursuivent encore leur activité professionnelle.

Pourtant, l'égalité professionnelle n'est pas encore acquise dans les faits, en dépit d'un arsenal juridique très complet, destiné à protéger la femme du machisme et de toutes ses conséquences dans le monde du travail. Les écarts de salaire entre hommes et femmes, à qualification égale, demeurent de l'ordre de 12 %, les déroulements de carrière sont souvent plus favorables aux uns qu'aux autres. Les femmes restent orientées vers des professions dites « féminines » et les secteurs où elles sont majoritaires sont dévalorisés. Elles demeurent sous-représentées dans la hiérarchie des entreprises : 6 % des sièges de conseil d'administration sont occupés par des femmes contre 22 % en Norvège. Elles sont plus touchées par le chômage que les hommes et surtout concernées par les emplois précaires et à temps partiel, celui-ci étant présenté comme en adéquation avec les contraintes des femmes, toujours largement amenées à faire face aux charges domestiques.

Au plan politique, la parité réclamée et affichée peine à se réaliser. Les femmes constituent plus de 54 % de l'électorat mais le nombre d'éluës reste très modeste même au plan local, puisque par exemple, aux municipales de 2001, elles n'ont obtenu que 25,7 % des sièges ; la parité ne s'impose à ce niveau que pour les communes de 3 500 habitants et plus. Un seul conseil régional est présidé par une femme. La loi du 6 juin 2000 relative à l'égal